Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_067-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-067

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 juin 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, Mme Ludivine CRUAU, M. Patrick LAMOUR, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à M. Nils GUILLOU
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Eléna PATY
Mme Julie DUPUY donne pouvoir à Mikhaël POMMIER
Mme Marion ROSARIO donne pouvoir à M. Thomas LE BON

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CRUAU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séances précédentes : Les procès-verbaux des séances des 28 mai 2026 et 5 juin 2026 ont été adoptés par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 26 juin au 26 août 2026

DISPOSITIF « TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF »
GROUPE SCOLAIRE DE KERAMPORIEL
ENGAGEMENT DE LA VILLE

M. Mme Sophie HELIAS, Adjointe au Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le dispositif « Territoires numériques éducatifs » porté par l'État, la Banque des Territoires, les autorités académiques et le Conseil départemental du Finistère ;
Vu l'appel à manifestation d'intérêt relatif au dispositif « Territoire numérique éducatif » ;
Vu le dossier déposé pour le groupe scolaire de Keramporiel dans le cadre du dispositif « Territoire numérique éducatif » ;

Considérant que le dispositif « Territoire numérique éducatif » vise à accompagner les projets éducatifs intégrant les usages du numérique au service des apprentissages, des enseignants, des élèves et des familles ;
Considérant que le projet porté par le groupe scolaire de Keramporiel s'inscrit dans ce dispositif ;
Considérant que la Ville de Concarneau, compétente pour les écoles publiques communales, est appelée à accompagner administrativement et financièrement ce projet ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider l'engagement de la Ville dans ce dispositif et d'autoriser la perception de la subvention correspondante ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_067-DE

Expérimenté depuis l'année scolaire 2022-2023 dans 7 territoires préfigurateurs du Finistère, le dispositif des « Territoires Numériques Educatifs » se décline désormais sur l'ensemble du département ainsi que dans 11 autres en France.
Porté par le Ministère de l'Education nationale, les Régions académiques et la banque des territoires, ce projet concerne les écoles, collèges et lycées publics comme privés, les enseignants et les familles.
Ce dispositif permet de favoriser la réussite éducative des élèves à travers 4 volets :

- l'équipement informatique des élèves et des établissements scolaires,
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et leurs élèves,
- la formation des enseignants des 1er et 2nd degrés,
- l'accompagnement des parents et des familles.

Les projets sont conjointement construits et portés par les établissements scolaires et les collectivités ou les organismes de gestion des établissements privés.
Le Département du Finistère porteur de l'enveloppe financière dédiée, bénéficie d'un financement de plus de 9 M€ sur 3 ans, somme répartie en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chaque réseau (public et privé).
Le financement peut atteindre 70 % pour l'équipement et 50% pour les ressources. Le reste est pris en charge par les collectivités en fonction de leur compétence (Ecoles publiques - Communes).
C'est le deuxième projet d'une école publique qui s'inscrit dans le cadre de ce dispositif TNE après celui de l'école du ROUZ.
En ce qui concerne les lignes budgétaires au BP 2026 pour ce projet du groupe scolaire de Keramporiel, le montant total est inscrit en dépenses et la collectivité percevra la subvention de 50% à 70% correspondante qu'il s'agit d'inscrire en recettes au BP.
Sur ce projet intitulé « Soyez créatifs ! : Jardin et partage, des outils numériques qui aident à devenir de futurs citoyens responsables » dont la thématique principale ressort des « Cultures numériques et enjeux sociétaux », l'école de Keramporiel sollicite la Ville pour un financement total de 2 963 €.
L'aide financière à hauteur de 50 à 70% selon les équipements souhaités et les ressources sollicitées de ce montant représente 1 981 €. Il restera donc à la charge de la Ville au final un montant global, soit 982 €.

ANNEXE :

- Dossier Appel à Manifestation d'Intérêt TNE du groupe scolaire de Keramporiel.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Valide l'accompagnement administratif et financier de la demande de l'école de Keramporiel selon une participation financière totale de 2963 € financée à hauteur de 70% pour 2497 € et à 50% pour 466 € par le dispositif TNE ;
- Valide l'engagement de la Ville dans le dispositif TNE pour l'école avec un reste à charge de 982 € ;
- Autorise le Conseil départemental du Finistère à verser à la Ville la subvention correspondante.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

A Concarneau, le 29 juin 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère
Signé par : Quentin LE GAILLARD
Date : 30/06/2026
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU